



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2019 – NUMÉRO 225 DU 18 SEPTEMBRE 2019

TABLE DES MATIERES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU NORD

Arrêté du 18 septembre 2019 portant délégation de signature aux agents de la direction Départementale de la Protection des Populations.

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Décision 2019/5 du 17 septembre 2019 du directeur régional à AMIENS portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LILLE dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

REGION DE GENDARMERIE HAUTS-DE-FRANCE

Arrêtés du 29 juillet 2019 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES
POPULATIONS DU NORD

PREFET DU NORD

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU NORD

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment les articles 43 et 44,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 21 avril 2016 nommant M. Michel LALANDE, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, à compter du 4 mai 2016 ;

VU l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté ministériel du 6 décembre 2012 portant nomination de Madame Joëlle FELIOT, Inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, en qualité de Directrice Départementale de la Protection des Populations du Nord ;

VU l'arrêté ministériel du 26 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Vincent BEUSELINCK, directeur départemental de deuxième classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, en qualité de directeur départemental adjoint de la protection des populations du Nord ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 mai 2018 portant délégation de signature à Madame Joëlle FELIOT, Inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, Directrice Départementale de la Protection des Populations du Nord ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Vincent BEUSELINCK, directeur départemental de deuxième classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, directeur adjoint, pour signer les actes relevant de la compétence de la DDPP du Nord dans les domaines d'activité énumérés aux articles 1, 3, 4, 5 et 6 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Patrick SENECHAL, attaché principal d'administration, secrétaire général, pour signer les actes relevant de la compétence de la DDPP du Nord dans le domaine d'activité « administration générale » énuméré à l'article 1 alinéa 1 et aux articles 3, 4, 5 et 6 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Mme Claire LEGRAND, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, responsable budgétaire et comptable, pour signer les actes relevant de la compétence de la DDPP du Nord dans le domaine d'activité « Ordonnancement secondaire » aux articles 3, 4, 5 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 4 : Délégation de signature est donnée, dans le domaine d'activité « administration générale » énuméré à l'article 1 alinéa 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, uniquement pour l'octroi des congés des agents placés sous leurs responsabilités, respectivement à :

- Annette GUERIN-BOURGEOIS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service
- Julie PONCET, vétérinaire inspecteur contractuel, adjoint au chef de service
- Laurence HUMEL, directrice départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef de service
- Damien NIFFE, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjoint au chef de service
- Xavier PRESSON, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjoint au chef de service
- Nicolas VINRECH, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef de service
- Amandine RICHARD, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef de service
- Jean-Paul REMY, inspecteur expert de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjoint au chef de service
- Cédric BAILLY, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, chef de service
- Dominique MANTEL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service
- Laurent CADILLON, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef de service
- Frédéric BALDACCHINO, Inspecteur Santé publique vétérinaire, chargée de mission

Article 5 : Délégation est donnée, pour signer les actes suivants relevant de la compétence de la DDPP du Nord dans les domaines d'activités 2) à 15) énumérés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé :

- **Pour les domaines d'activité 2) à 11) visés dans l'arrêté préfectoral susvisé, respectivement à :**
 - Cédric BAILLY, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, chef de service
 - Dominique MANTEL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service
 - Annette GUERIN-BOURGEOIS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service
 - Julie PONCET, vétérinaire inspecteur contractuel, adjoint au chef de service
 - Frédéric BALDACCHINO, Inspecteur Santé publique vétérinaire, chargée de mission

- **Pour les domaines d'activité 12) et 13) visés dans l'arrêté préfectoral susvisé, respectivement à :**
 - Dominique MANTEL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service
 - Cédric BAILLY, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, chef de service

- **Pour le domaine d'activité 14) visé dans l'arrêté préfectoral susvisé, respectivement à :**

- Laurence HUMEL, directrice départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef de service
- Nicolas VINRECH, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef de service
- Amandine RICHARD, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef de service
- Jean-Paul REMY, inspecteur expert de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjoint au chef de service
- Xavier PRESSON, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjoint au chef de service
- Damien NIFFE, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjoint au chef de service
- Laurent CADILLON, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef de service
- Annette GUERIN-BOURGEOIS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service
- Julie PONCET, vétérinaire inspecteur contractuel, adjoint au chef de service
- Frédéric BALDACCHINO, Inspecteur Santé publique vétérinaire, chargée de mission

- **Pour le domaine d'activité 15) visé dans l'arrêté préfectoral susvisé, à l'exception des décisions relatives à la transaction pénale, respectivement à :**

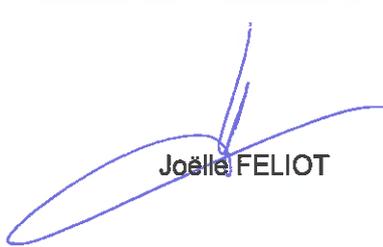
- Cédric BAILLY, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, chef de service
- Annette GUERIN-BOURGEOIS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service
- Julie PONCET, vétérinaire inspecteur contractuel, adjoint au chef de service

Article 6 : Madame Joëlle FELIOT, Directrice Départementale de la Protection des Populations du Nord, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au Préfet du Nord (DIPP) et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 18 septembre 2019

Pour le préfet, et par délégation

La Directrice Départementale de
la Protection des Populations du Nord,



Joëlle FELIOT

AMIENS, LE 17 SEPT. 2019

DR Amiens
39 RUE PIERRE ROLLIN
80091 AMIENS
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : MAURIN Heloise
Téléphone : 09 70 27 11 00
Télécopie : 03 22 46 40 13
Mél : dr-picardie@douane.finances.gouv.fr

Version anonymisée de la décision 2019/5 du directeur régional à AMIENS portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LILLE dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LILLE, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional

Philippe PARANT

Version anonymisée de l'Annexe I à la décision n° 2019/5 du 17 sept. 2019 du directeur régional
MARNAT Philippe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
--	----------	--------------	-------	-------------	-----------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2019/5 du 17 sept. 2019 du directeur régional
MARNAT Philippe**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
---	----------	------------	-------	--------	-------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe III à la décision n° 2019/5 du 17 sept. 2019 du directeur régional
MARNAT Philippe**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis
« PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
---	---------------------	----------------	------------------------	----------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2019/5 du 17 sept. 2019 du directeur régional
MARNAT Philippe**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 26979 (St Quentin bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 35807 (Picardie PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 36703 (Compiègne bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 37531 (Amiens bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 37941 (Compiègne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 37949 (St Quentin bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 39067 (Picardie SRE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	3000	15000	30000
Matricule 39904 (Picardie SG), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 40220 (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40570 (St Quentin bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40624 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40773 (Picardie SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41019 (Amiens bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41311 (Compiègne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41498 (Amiens bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 43068 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43930 (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 44780 (St Quentin bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 45626 (Picardie SRE), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 46559 (Amiens bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 50068 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50440 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50949 (Laon bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 51664 (Amiens div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	15000	30000

Matricule 51980 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51982 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52534 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52795 (Compiègne bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52908 (St Quentin bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53431 (St Quentin bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53688 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53880 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53908 (Amiens bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 54080 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54308 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 54366 (Amiens bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54552 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54655 (Compiègne bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54984 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55040 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55652 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55724 (Picardie CRPC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55746 (Compiègne bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55938 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 56108 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56120 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56355 (Picardie POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	3000	15000	30000
Matricule 56602 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57208 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 57361 (Compiègne bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57729 (St Quentin bureau), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	1500	7500	15000
Matricule 57824 (Picardie CRPC), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57884 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57949 (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 57998 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58074 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58470 (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 59030 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59192 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 59317 (Picardie CRPC), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 59405 (Amiens div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 59462 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59480 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	3000	15000	30000

Matricule 59524 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59556 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59706 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59811 (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 60027 (Picardie SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60152 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60286 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60431 (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 60510 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60623 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60770 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60808 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60842 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60992 (Compiègne bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61016 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61078 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61100 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61164 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61229 (Amiens bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61632 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61792 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61834 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62058 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62240 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62381 (Amiens bureau), Agent de constatation DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62489 (Picardie SRE), INSPECTEUR DGDDI	3000	15000	30000
Matricule 62586 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62587 (St Quentin bureau), CONTRACTUEL AUTRE	1500	7500	15000
Matricule 62778 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62814 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62866 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62920 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63104 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63228 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63238 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63278 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63416 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63438 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63478 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63540 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 63590 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63625 (Compiègne bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63628 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63667 (St Quentin bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63671 (St Quentin bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63690 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63750 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63790 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63798 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63916 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63940 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63960 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64012 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64076 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64094 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64288 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64496 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64702 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64732 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64776 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64778 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64888 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65028 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65040 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65200 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65420 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65760 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 90217 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

**Version anonymisée de l'Annexe V à la décision n° 2019/5 du 17 sept. 2019 du directeur régional
MARNAT Philippe**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe VI à la décision n° 2019/5 du 17 sept. 2019 du directeur régional
MARNAT Philippe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
--	--------------------------------	--------------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de manquement à l'obligation déclarative, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2019/5 du 17 sept. 2019 du directeur régional
MARNAT Philippe**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 35807 (Picardie PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 39904 (Picardie SG), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40220 (Laon bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40624 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43068 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43930 (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50068 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50440 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50949 (Laon bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51664 (Amiens div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51980 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51982 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52534 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53688 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53880 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53908 (Amiens bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54080 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54308 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54552 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54984 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55040 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55652 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55724 (Picardie CRPC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55938 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56108 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56120 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56355 (Picardie POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	1500	7500	15000

Matricule 56602 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57208 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57824 (Picardie CRPC), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57884 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57949 (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57998 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58074 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58470 (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59030 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59192 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59317 (Picardie CRPC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59405 (Amiens div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59462 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59480 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59524 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59556 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59706 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59811 (Picardie POC), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60152 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60286 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60431 (Nogent sur oise bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60510 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60623 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60770 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60808 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60842 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61016 (Laon bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61078 (Amiens bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61100 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61164 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61632 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61792 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61834 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62058 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62240 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62586 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62778 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62814 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62866 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 62920 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63104 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63228 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63238 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63278 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63416 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63438 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63478 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63540 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63590 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63628 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63690 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63750 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63790 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63798 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63916 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63940 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63960 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64012 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64076 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64094 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64288 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64496 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64702 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64732 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64776 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64778 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64888 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65028 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65040 (Nogent sur oise bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65200 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65420 (Amiens bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65760 (Laon bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 90217 (Nogent sur oise bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2019/5 du 17 sept. 2019 du directeur régional
MARNAT Philippe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe



RÉGION DE GENDARMERIE HAUTS-DE-FRANCE
COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE
POUR LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD
DIVISION DE L'APPUI OPÉRATIONNEL
BUREAU DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION

N° 18073 du 29 juillet 2019
GEND/RGHF/DAO/BBA/SA

RAA n° 232 /2019

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué

Le général de corps d'armée Guy **CAZENAVE-LACROUTZ**,
commandant la région de gendarmerie Hauts-de-France
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

- Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment l'article R122-32 à R122-35 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2015-1625 du 10 décembre 2015 relatif à la composition des zones de défense et de sécurité, des régions de gendarmerie et des groupements de gendarmerie départementale ;
- Vu** le décret du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel LALANDE, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, à compter du 4 mai 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant élévations, promotions, nominations et affectations dans la 1^{re} et 2^e section des officiers généraux, et notamment de M. le général de division Guy CAZENAVE-LACROUTZ, élevé aux rang et appellation de général de corps d'armée et nommé commandant de la région de gendarmerie Hauts-de-France, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord, à compter du 1^{er} septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté du 18 juillet 2013 relatif à l'organisation et aux attributions des échelons de commandement de la gendarmerie nationale en métropole ;
- Vu** l'arrêté du 1^{er} septembre 2018 du Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, donnant délégation au général de corps d'armée Guy CAZENAVE-LACROUTZ, commandant la région de gendarmerie Hauts-de-France et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord ;
- Vu** la charte de gestion du programme 152 « gendarmerie nationale », en date du 30 juillet 2014 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée au général André **SELLINI**, commandant de région en second, et au colonel Paul-Henri **BASSAGET**, chef de la division de l'appui opérationnel, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, tous actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur le budget du ministère de l'intérieur - programme n°152 gendarmerie nationale – BOP Nord – UO Nord – Pas-de-Calais, sans limitation de montant.

Article 2 - Délégation est donnée au colonel Mathieu **FRUSTIÉ**, commandant de région adjoint, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Somme, et au colonel Éric **BAMMÉ**, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale de la Somme, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, tous actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur le budget du ministère de l'intérieur - programme n°152 gendarmerie nationale – BOP Nord – UO Picardie, sans limitation de montant.

Article 3 - L'arrêté du 1^{er} septembre 2018, publié au RAA n°188 du 1^{er} septembre 2018 de la préfecture du Nord, est abrogé.

Cet arrêté interrompt ses effets en cas de cessation de fonction du délégant ou du délégataire.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et une copie en sera notifiée à chacun des subdélégués.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 29 juillet 2019

Pour le préfet et par délégation,
le général de corps d'armée Guy **CAZENAVE-LACROUTZ**,
commandant la région de gendarmerie Hauts-de-France
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord.



A red circular official stamp of the Gendarmerie Nationale, Hauts-de-France region, is visible. The stamp contains the text 'GENDARMERIE NATIONALE', 'HAUTS-DE-FRANCE', and 'LE COMMANDANT'. A blue ink signature is written over the stamp.

DESTINATAIRES :

- Monsieur le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord
- Monsieur le secrétaire général du SGAMI-Nord
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques
- Intéressés
- Répertoire des actes administratifs